

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 AOUT 2025.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 29 août 2025 à 20 h30, salle de réunion de la mairie sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Anthony MARMEYS, Sébastien GONZALEZ.

Secrétaire de séance : Valérie GARNIER.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les questions suivantes :

DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR UNE ASSOCIATION.

Le maire donne lecture d'un courrier adressé par le Président de l'Amicale Pétanque qui sollicite l'autorisation de la municipalité pour effectuer des travaux sur le terrain situé à proximité immédiate de boulodrome.

Ces travaux consisteraient à décaisser sur une profondeur de 20 cm environ et sur une surface d'environ 1200 m2 afin de créer un parking avec empierrement et pose d'un géotextile. Cet emplacement pourrait être utilisé comme aire de jeux lors des concours importants et permettrait, lors des entraînements, de bénéficier d'un parking facilitant l'accès au boulodrome pour les personnes à mobilité réduite.

Etant entendu qu'aucune aide financière n'est sollicitée auprès de la commune et que ce parking pourra bénéficier aux autres associations locales qui en feraient la demande, le conseil municipal donne son accord sur cette opération en précisant que la commune se réserve une certaine quantité de terre végétale qu'elle pourra utiliser par la suite pour l'entretien de ses espaces verts.

PRET BANCAIRE.

Le maire explique qu'en raison de l'incertitude de percevoir les certificats d'économie d'énergie annoncés lors de la construction de la chaufferie et comme prévu lors du vote du budget primitif, il convient de réaliser un emprunt de 140.000 euros afin de rembourser l'avance faite par le budget communal au profit du budget chaufferie.

Après avoir étudié les propositions de 4 établissements bancaires, le conseil municipal retient l'offre de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté de DIJON selon les caractéristiques suivantes :

Montant 140.000 euros sur une durée de 20 ans avec amortissement trimestriel et constant au taux de 3.40 % et des frais de dossier s'élevant à 200 euros.

BAIL PROFESSIONNEL MAM.

Le maire indique que les travaux d'aménagement de la MAM sont sur le point de se terminer et qu'il convient de rédiger un bail professionnel de location sous seing privé avec l'association « La compagnie des P'tits Elfes » qui va gérer la MAM.

Le conseil municipal, après débat, autorise le maire à signer ce bail en précisant que le premier loyer fixé à 200 euros sera à régler le 5 octobre 2025.

RENOUVELLEMENT LUMINAIRES VETUSTES.

Le maire expose que l'éclairage public situé aux abords de la Maison du Temps Libre et du Rustique est éligible à l'opération menée par le SYDESL dans le cadre du « renouvellement vétuste luminaire ».

Le montant du devis s'élève à 10.000,68 HT euros dont 9.386,46 euros sont éligibles aux aides, la participation du SYDESL est fixée à 6.251,93 euros et le reste à charge pour la commune à 3.748,93 euros pouvant être étalé sur 3 années par convention.

Après examen, le conseil municipal accepte le devis et le plan de financement présentés par le SYDESL et autorise le maire à signer la convention de financement autorisant l'étalement du paiement du reste à charge sur 3 ans. Cette opération permettra à la commune de renforcer son éclairage public à LED et réduire ainsi sa consommation énergétique.

REMPLACEMENT HOTTE CANTINE SCOLAIRE.

Le maire rappelle qu'en juillet 2024, le conseil municipal avait accepté le devis d'un fournisseur de hotte pour la cantine scolaire mais que ce dernier vient de faire savoir qu'il se trouve d'une impossibilité technique de réaliser cette opération. Des devis ont donc été sollicités auprès d'autres entreprises et le conseil municipal, après étude, a décidé de retenir l'offre des Ets JOSEPH à Bourg en Bresse pour un montant de 3.611,76 euros TTC.

QUESTIONS DIVERSES.

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe la prochaine réunion de conseil municipal au vendredi 10 octobre 2025 à 20 h 30.